

Entente de collaboration au niveau doctrinal

Reconnaissant les besoins spirituels des garçons et filles tant au sein de notre communauté qu'à travers le monde, je voudrais participer au ministère de l'Association pour l'Évangélisation des Enfants. En signant ce document, je souscris à la politique de protection doctrinale endossée par l'AEE du Québec le 22 Janvier 2007.

POLITIQUE DE PROTECTION DOCTRINALE

Adopté par le Conseil International de CEF le 6 mai 2002

L'Association pour l'Évangélisation des Enfants (CEF)® poursuit son engagement envers sa "Confession de Foi," qui personifie les croyances non-négociables et historiques des chrétiens évangéliques.

Il existe au sein de la communauté des croyants évangéliques une variété de points distinctifs qui ne compromettent nullement notre communion dans le Seigneur et notre efficacité en tant qu'évangélistes auprès des enfants.

Nous affirmons donc que les ouvriers de l'AEE se qualifient par leur adhérence sans réserve à la "Confession de Foi" ainsi que leur détermination à ne pas enseigner ou promouvoir les points distinctifs qui seraient en contradiction ou addition au contenu de la "Confession de Foi."

Je comprends que l'AEE n'est pas liée à une dénomination spécifique. En œuvrant au sein de l'AEE et afin de protéger le ministère, je consent, dans le cadre de mon implication dans les activités de l'AEE, à ne pas pratiquer ou faire la propagande des points distinctifs ou doctrines controversées, des méthodes et pratiques allant au-delà de la Confession de Foi ou du curriculum approuvé par l'AEE. Ceux-ci incluent mais sans s'y restreindre les pratiques pour le baptême, les altérations au message de l'Évangile, le parler en langues, l'interprétation des Écritures basées sur l'expérience personnelle, la guérison sur demande, etc. Je comprends donc que quiconque n'adhère pas à cette politique, ne peut servir au sein de l'œuvre de l'AEE en tant qu'ouvrier salarié ou comme bénévole. Dans le cadre des programmes de l'AEE, je n'utiliserai que le matériel approuvé pour l'enseignement des leçons bibliques.

En offrant mes services, je crois que le Seigneur me gardera fidèle aux principes de cette entente. Toutefois, advenant une situation où des problèmes surviennent entre l'AEE et moi, des situations ne pouvant être résolues, je me retirerai discrètement afin de préserver l'harmonie essentielle au maintien d'un bon témoignage chrétien.

Accord de style de vie

Il est entendu que :

- a. Tout le personnel maintiendra des rapports sains avec la famille, les amis, les collègues et les constituants. Nous nous devons de communiquer ensemble dans la vérité et l'amour, et de résoudre les conflits rapidement et selon les critères bibliques. Nous sommes également tenus de respecter les différences qui existent entre les traditions chrétiennes dans la pratique de notre ministère.
- b. Des normes bibliques de la pureté personnelle et morale seront maintenues. Chacun, étant responsable de l'expression de sa propre sexualité, maintiendra, donc, la fidélité dans le mariage. En suivant les principes scripturaux il évitera l'union de faits, les relations prénuptiales, extra-matrimoniales, homosexuelles et lesbiennes coutumières. De plus, des actes d'agression physique personnelle, un comportement abusif ou provoquant une dépendance et le harcèlement sexuel sont considérés comme hors normes en ce qui a trait au style de vie chrétien. Par conséquent, de telles violations, particulièrement celles impliquant des mineurs, seront rapportées au représentant du conseil ainsi qu'à l'autorité civique appropriée. Les allégations seront étudiées et si fondées, seront des raisons pour le renvoi.
- c. Tout membre du personnel doit s'abstenir de toute activité criminelle, y compris, mais sans s'y restreindre, la propagation et l'utilisation de matériel pédopornographique, des actes de vol, fraude, et utilisation de toutes drogues illégales. Nous nous attendons à ce que le personnel s'abstienne de toutes boissons alcooliques dans le cadre de la pratique à toutes les fonctions d'affaires, sociales et de ministère de l'AEE.

Signature _____ Date _____